

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 25 mars, à 19 h 00, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, ALMY René, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain (arrivé à 19h30), HERTER Georges, KOERPER Jean-Luc, LEIBY Thomas, MOSER Muriel (arrivée à 19h40), RIBSTEIN André.

A donné procuration : Mme Sabine ROOS à M. Bernard HAAS

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2018 – Examen & Approbation
- Point 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2018 – Examen & Approbation
- Point 4 / Affectation des résultats
- Point 5 / Budgets Primitifs 2019 – Examen & Approbation
- Point 6 / Affaires financières
- Point 7 / Droit de préemption urbain
- Point 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 9 / Rapport des Adjointes & Commissions
- Point 10 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal, donne lecture de la procuration de Madame Sabine ROOS donnant procuration à Monsieur Bernard HAAS puis aborde les points à l'ordre du jour.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 25 février 2019 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2018 – Examen & Approbation

- ▶▶ *BUDGET COMMUNE*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT UFFHEIM*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE TELEDISTRIBUTION*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard HAAS, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Christian MARTINEZ, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le Maire quitte la salle.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

 **Compte Administratif du Budget Communal 2018**

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	721 444.93 €	Dépenses	361 700.00 €
Recettes	981 957.76 €	Recettes	410 511.46 €
Excédent de clôture... 260 512.83 €		Excédent de clôture... 48 811.46 €	

 **Compte Administratif du Budget Eau & Assainissement 2018**

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	139 398.31 €	Dépenses	4 240.36 €
Recettes	251 122.82 €	Recettes	52 222.21 €
Excédent de clôture... 111 724.51 €		Excédent de clôture... 47 981.85 €	

 **Compte Administratif - Service de Télédistribution 2018**

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	9 999.61 €	Dépenses	0 €
Recettes	17 988.83 €	Recettes	12 081.13 €
Excédent de clôture... 7 989.22 €		Excédent de clôture... 12 081.13 €	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

NB : Monsieur Alain FEYERTAG entre en séance au point n°2 « Comptes Administratifs de l'exercice 2018 – Examen & Approbation », prend part au débat et au vote.

POINT 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2018 – Examen & Approbation

- ▶▶ *BUDGET COMMUNE*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT UFFHEIM*
- ▶▶ *BUDGET ANNEXE TELEDISTRIBUTION*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la sincérité des écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur ;

N'APPELLENT ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4 / Affectation des résultats

4.1 Budget Communal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	6 600,23 €
- Un excédent reporté de	253 912.60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	260 512.83 €
- Un excédent d'investissement de	48 811.46 €
- Un déficit des restes à réaliser de	152 500.00 €
Soit un besoin de financement de	103 688.54 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit

<i>au compte 002 (fonctionnement – résultat reporté)</i> ➤	156 824.29 €
<i>au compte 1068 (affectation en réserve)</i> ➤	103 688.54 €
<i>au compte 001 (investissement – résultat reporté)</i> ➤	48 811.46 €

4.2 Budget Eau & Assainissement - Uffheim

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un déficit de fonctionnement de	8 799,57 €
- Un excédent reporté de	120 524.08 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	111 724.51 €
- Un excédent d'investissement de	47 981.85 €
Soit un excédent de financement de	47 981.85 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit

<i>au compte 002 (fonctionnement – résultat reporté)</i> ➤	111 724.51 €
<i>au compte 001 (investissement – résultat reporté)</i> ➤	47 981.85 €

4.3 Budget Télédistribution - Uffheim

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un déficit de fonctionnement de	3 813,44 €
- Un excédent reporté de	11 802.66 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	7 989.22 €
- Un excédent d'investissement de	12 081.13 €
Soit un excédent de financement de	12 081.13 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit

<i>au compte 002 (fonctionnement – résultat reporté)</i> ➤	7 989.22 €
<i>au compte 001 (investissement – résultat reporté)</i> ➤	12 081.13 €

POINT 5 / Budgets Primitifs 2019 – Examen & Approbation

5.1 Budget Eau & Assainissement - Uffheim

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2019 tel que présenté et qui s'équilibre à la balance suivante

Dépenses Fonctionnement	328 641.51 €
Recettes Fonctionnement	328 641.51 €
Dépenses Investissement	102 917.00 €
Recettes Investissement	102 917.00 €

5.1.1 Participation aux frais de branchement aux réseaux AEP - Assainissement

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018 fixant les participations aux frais de branchement eau et assainissement ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la participation aux frais réels de branchement au coût réel chiffré sur devis, montant TTC ;

DECIDE que la Commune missionne elle-même une entreprise agréée ;

FIXE selon la délibération du 25 juin 2012 que la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) s'élève à 2 800 € par logement et à 843 € par logement supplémentaire.

5.1.2 Pénalité financière en assainissement

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1331-8 du code de la santé publique stipule que « Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L 1331-1 à L 1331-7, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100 % ».

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1331-1 et L 1331-8 ;

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité d'augmenter le montant de la pénalité financière prévue par l'article L 1331-8 du code de la santé publique en vue d'obliger les usagers du service public d'assainissement à respecter leurs obligations en matière d'installation d'assainissement non collectif, compte tenu des risques de pollution et d'atteinte à la salubrité publique pouvant résulter de leur inertie.

Considérant la faculté donnée au conseil municipal d'augmenter le montant de la pénalité financière prévue par l'article L 1331-8 du code de la santé publique pour faire respecter par les usagers du service d'assainissement non collectif leurs obligations en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de majorer de 100 % le montant de la pénalité financière prévu par l'article L 1331-8 du code la santé publique ;

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

5.1.3 Prix de vente de l'eau

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2018 fixant le prix de vente de l'eau pour 2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer, pour 2019, le tarif du prix de vente de l'eau à ramener

. Prix de vente du m3 d'eau	1.238 €
. Redevance d'assainissement/m3	1.278 €
. Redevance de pollution domestique/m3	0.350 €
. Redevance de modernisation des réseaux de collecte/m3	<u>0.233 €</u>
<i>Total....</i>	3.099 €
. Location de compteurs 20 mm/semestre	8.00 €
. Location de compteurs 25 mm/semestre	15.00 €
. Location de compteurs 30 mm/semestre	20.00 €
. Location de compteurs 40 mm/semestre	31.00 €
. Frais fixe	22.00 €
. Eau du poteau incendie + Frais fixe pour piscine	2.906 €/m3 + 22 €
. Eau du poteau incendie + Frais fixe	2.300 €/m3 + 22 €

5.1.4 AEP & Assainissement Uffheim - Amortissements

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes

Biens	Durées d'amortissement
Matériel	10 ans
Réseaux	40 ans

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

5.2 Budget Télédistribution - Uffheim

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2019 tel que présenté et qui s'équilibre à la balance suivante

Dépenses Fonctionnement	14 389.22 €
Recettes Fonctionnement	14 389.22 €
Dépenses Investissement	14 203.13 €
Recettes Investissement	14 203.13 €

5.2.1 Participation aux frais de branchement au réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018 fixant les participations aux frais de branchement au réseau de télédistribution ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la participation aux frais réels de branchement au coût réel chiffré sur devis, montant TTC ;

DECIDE que la Commune missionne elle-même une entreprise agréée ;

DECIDE que ce tarif peut être modifié sur délibération expresse du Conseil Municipal dans le cadre d'une opération d'ensemble sur une même rue.

5.2.2 Taxe de branchement au réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 1989 instituant une taxe de branchement au réseau de télédistribution et fixant son montant à 426.86 € ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 400 €, pour 2019, la taxe de branchement au réseau de télédistribution.

5.2.3 Redevance entretien du réseau de Télédistribution

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2018 fixant la redevance d'entretien du réseau de télédistribution pour 2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la redevance d'entretien du réseau de télédistribution à 65 € par abonné pour 2019 ;

DECIDE d'étendre depuis l'exercice 2000, la redevance à tous les abonnés au réseau de télédistribution « Werben Ouest », compte tenu de la prise en charge du réseau par la Commune.

5.2.4 Service Télédistribution - Amortissements

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes

Biens	Durées d'amortissement
Matériel	15 ans
Réseaux	40 ans

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

5.3 Budget Communal

Monsieur le Maire soumet et commente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2019 élaboré par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif de la Commune tel que présenté et lequel s'équilibre aux chiffres suivants

Dépenses Fonctionnement	899 599.29 €
Recettes Fonctionnement	899 599.29 €
Dépenses Investissement	722 427.00 €
Recettes Investissement	722 427.00 €

Dans le cadre de ce budget, le Conseil Municipal vote les différents taux et tarifs pour 2019.

5.3.1 Contributions directes – Vote des taux d'impositions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les taux suivants

	<i>Taxe Habitation</i>	<i>Foncier Bâti</i>	<i>Foncier Non Bâti</i>	<i>Cotisation Foncière des Entreprises</i>
<i>Bases 2019</i>	1 130 000 €	753 900 €	21 300 €	
<i>Taux 2019</i>	21.24 %	14,18 %	76.23 %	
<i>Produit 2019</i>	240 012 €	106 903 €	16 237 €	
	<i>Total</i>	363 152 €		

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

5.3.2 Tarif des concessions dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal à compter du 1^{er} avril 2019, comme suit

Tombe simple 10 ans	80.00 €	Tombe cinéraire 10 ans	80.00 €
Tombe simple 30 ans	160.00 €	Tombe cinéraire 30 ans	160.00 €
Tombe double 10 ans	160.00 €		
Tombe double 30 ans	320.00 €		
Caveau simple 10 ans	160.00 €	Tombe triple 10 ans	240 €
Caveau double 10 ans	320.00 €	Tombe triple 30 ans	480 €
Caveau simple 30 ans	320.00 €		
Caveau double 30 ans	640.00 €		

5.3.3 Budget scolaire 2019 – Ecole primaire Joseph Muller

Vu la délibération du conseil municipal en date 1^{er} août 2011 instituant une enveloppe financière globale et au prorata du nombre d'écopier ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE l'enveloppe financière à 7 480 € du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

5.3.4 Subventions aux associations – Compte 6574

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ALLOUE les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2019 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019, au chapitre 6574

BENEFICIAIRES	TARIF 2019	OBJET
. Amis des landes	31,00 €	soutien à l'association
. Amicale des sapeurs-pompiers	100,00 €	subvention
. Ecole primaire : usep les lions-sect.sportive	48,10 €	usep les lions - sect. Sportif
. Ecole primaire	7 480,00 €	budget annuel
. Société d'Histoire de la Hochkirch	100,00 €	Subvention
. GAS (7 employés à 80 €)	680,00 €	aide sociale personnel communal
. Jeunes licenciés FCU	250,00 €	subvention jeunes licenciés sportifs
. FCU - Subvention pour Engrais Terrain	793,25 €	subvention
. Musique Espérance	1 000,00 €	subvention
. Ligue contre le cancer	40,00 €	subvention
. Prévention routière	15,00 €	subvention
. SPA	679,44 €	subvention
. UDSP	260,00 €	subvention
	11 476,79 €	

5.3.5 Autres décisions financières

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2019

* **Photocopies**

Administrés	Associations Locales
A4 = 0.18 € <i>noir & blanc et couleur</i>	A4 = 0.16 € <i>Couleur</i>
A3 = 0.25 € <i>noir & blanc et couleur</i>	A3 = 0.16 € <i>Couleur</i>

DECIDE de prendre en charge, à raison de 50 % les frais de carottage du nouveau stade, les frais concernant l'ancien stade sont pris en charge intégralement par la Commune suite à la Convention approuvée par le Conseil Municipal précédent.

5.3.6 Location de la Maison des Associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location de la Maison des Associations comme suit

<u>Tarif « Locations Salles »</u>	2019 UFFHEIM	2019 EXTERIEUR
Grande salle+cuisine+vaisselle Nettoyage & Entretien Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	270 € 60 € 50 €	450 € 60 € 50 €
Petite salle+cuisine+vaisselle Nettoyage & Entretien Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	130 € 30 € 20 €	200 € 30 € 20 €
Petite salle : apéro décès + réunion + avec grande salle	70 €	100 €
Petite salle : réunion (AG, etc...) Pas plus de 4 h d'occupation	50 €	80 €
Petite salle uniquement avec le mobilier (tables & chaises) Nettoyage & Entretien Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	120 € 30 € 20 €	200 € 30 € 20 €

Participation aux frais pour les associations locales	85 €	Néant
Nettoyage & Entretien	60 €	
Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	50 €	
<hr/>		
Location de la salle pour ventes ou manifestation ou location d'une journée	150 €	200 €
Nettoyage & Entretien	60 €	60 €
Frais d'Energie (période 1/10 au 31/03)	50 €	50 €

Tarif « Location Vaisselle »

Couvert complet (assiettes-verres-couverts-tasse+soucoupe)	0.80 €
Autres pièces	0.60 €/l'unité

Tarif « Casse Vaisselle »

assiette plate diam.25,5	3.20 €	coupe à dessert	1.50 €
assiette plate diam.23	2.80 €	bock à bière 0.50 cl	2.30 €
assiette plate diam.21	2.50 €	bock à bière 0.25cl	1.50 €
assiette creuse diam.21	6.20 €	carafe eau 1l	1.50 €
verre à vin 24cl	1.15 €	fourchette	2.90 €
verre à pied 31cl	1.20 €	couteau	3.00 €
flûte à crémant	1.50 €	cuillère à soupe	2.40 €
tasse à café	1.20 €	cuillère à café	1.70 €
sous-tasse	1.20 €	cuillère à pot 6 cm	6.50 €
saladier	2.30 €	cuillère à pot 8 cm	8.00 €
corbeille à pain	6.50 €	cuillère à pot moyenne	15.00 €

FIXE les frais de nettoyage et d'entretien pour toutes les locations et manifestations comme suit
Grande Salle → 60 €
Petite Salle 30 €

N.B. : Les locataires doivent en quittant les lieux

- **Ranger et Nettoyer la Cuisine**
- **Vider les poubelles et débarrasser toutes les bouteilles**
- **Balayer avec le grand balai tous les sols**

FIXE les frais énergétiques (chauffage) pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars, pour toutes les locations et manifestations, comme suit

Grande Salle → 50 €
Petite Salle → 20 €

DECIDE d'accorder une location gratuite, dans l'année, pour tout type de manifestation organisée par une association locale et par l'école Joseph Muller ;

FIXE quelques modalités de location selon la liste fournie

Tarif « Uffheimois »

- Personnel Communal

Location refusée pour toutes associations extérieures à Uffheim organisant des Manifestations suivantes

- Loto

Liste non exhaustive...

DECIDE de ne plus louer les percolateurs de la maison des associations ;

DECIDE de ne plus louer le mobilier de la maison des associations ;

DECIDE de fixer le montant « week-end » pour une seule location et montant « journée » si deux locations pour un même week-end ;

DECIDE de louer la maison des associations d'Uffheim uniquement aux personnes domiciliées dans les villages de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Sierentz, les personnes « originaires » d'Uffheim et le personnel communal ;

PRECISE que les nouveaux tarifs et les nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1^{er} avril 2019 pour toute réservation.

5.3.7 Régime indemnitaire

Sur proposition de la Commission des Finances ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1^{er} avril 2019, les montants suivants

	2019
Personnel Vacataire pour locations Complexe ou Remplaçant (montant pour chaque week-end de location) + Double location en week-end - association & privé	50,00 € 50 € + 25 €
- association & association	50 € + 25 €
- privé & privé	50 € + 25 €
Personnel Vacataire pour locations Complexe ou Remplaçant (uniquement réception salle, clés & inventaire, par exemple Associations, traiteur, ...)	25,00 €
Personnel Vacataire pour locations Complexe Semaine ou Remplaçant (montant pour chaque location)	25,00 €

Personnel Vacataire pour locations vaisselles ou Remplaçant (montant pour chaque location)	10,00 €
Personnel Vacataire pour Service lors Réceptions Diverses	11,00 € l'heure
Vacation Chef de Corps	0,00 €

RECONDUISE, à compter du 1^{er} avril 2019, Monsieur Gérard LOHRENGEL au poste de vacataire.

5.3.8 Ressources Humaines : tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DRESSE le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2019

EMPLOIS PERMANENTS	Nombre de postes
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique territorial à 18 heures	1
Adjoint technique territorial à 24 heures	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe auxiliaire à temps non complet	3
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet	1
Adjoint territorial d'animation à 13 heures	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe auxiliaire à temps non complet	3
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 29h00	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 29h00	1
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur	1
Secrétaire de Mairie	1
Agent contractuel	3

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget primitif 2019.

NB : Madame Muriel MOSER entre en séance au point n°5 « Budgets Primitifs 2019 – Examen et Approbation », prend part au débat et au vote.

POINT 6 / Affaires financières

6.1 Construction d'un bâtiment modulaire périscolaire – Avenant

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu le marché conclu avec la société Portakabin en date du 4 septembre 2017 en application de la délibération du conseil municipal du 17 juillet 2017 ;

En raison de travaux supplémentaires consécutifs à l'aménagement intérieur du bâtiment ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CONCLUT l'avenant d'augmentation avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ;

Programme

Construction d'un bâtiment modulaire périscolaire

Entreprise

PORTAKABIN - 8 rue de l'Epinoy 59637 WATTIGNIES CEDEX

Montant du marché : 327 046.00 € HT, soit 392 455.20 € TTC

Avenant n° 1 - montant : 49 312.00 € HT, soit 59 174.40 € TTC

Nouveau montant du marché : 376 358.00 € HT, soit 451 629.60 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

6.2 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Aménagement intérieur d'un bâtiment modulaire périscolaire

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Vu les articles L. 2334-32 et suivants du CGCT ;

Vu le budget communal ;

Monsieur le Maire expose que l'aménagement du bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire et dont le coût prévisionnel s'élève à 60 351,07 € HT soit 72 421,28 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT	60 351.07 €
Etat (DETR)	12 070.21 € (20 %)
CAF	21 122.87 € (35 %)
Autofinancement	27 157.99 €

Le projet sera réalisé courant 2^{ème} trimestre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel que présenté ;

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

6.3 Demande de subvention auprès de la CAF

Aménagement intérieur d'un bâtiment modulaire périscolaire

Monsieur le Maire expose que l'aménagement du bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire et dont le coût prévisionnel s'élève à 55 728,07 € HT soit 66 873,68 € TTC est susceptible de bénéficier d'une aide financière au titre de l'investissement de la part de la CAF ;

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT	55 728.07 €
Etat (DETR)	11 145.61 € (20 %)
CAF	19 504.82 € (35 %)
Autofinancement	25 077.64 €

Le projet sera réalisé courant 2^{ème} trimestre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel que présenté ;

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière au titre de l'investissement auprès de la CAF.

POINT 7 / Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A été prononcée la renonciation au Droit de Prémption Urbain sur l'immeuble suivant

- ♦ *Section 1 parcelles 111, 250, 482, 486, 489 et 490 – 23 rue du Général Béthouard – 1 088 m²*

POINT 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

8.1 Saint-Louis Agglomération

- **Conférence des Maires du 20 février 2019**

Les points principaux de la réunion étaient l'émission d'un avis au sujet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) arrêté, un point d'étape sur la révision du SCOT et l'harmonisation tarifaire des transports scolaires.

- **Conférence des Maires du 27 février 2019**

L'ordre du jour de cette réunion était le transfert des compétences assainissement, eau potable et eau pluviale urbaine à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 27 mars 2019 pour l'adoption du budget.

8.2 Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe que l'inauguration des carrefours de Bartenheim aura lieu le 27 mars 2019.

8.3 Association des Maires du Haut-Rhin

Monsieur le Maire informe qu'il assistera à une réunion le 30 mars 2019 à Rosenau dont le thème sera la communication en période préélectorale.

POINT 9 / Rapport des Adjoints & Commissions

9.1 Bernard HAAS

Monsieur Bernard HAAS annonce que l'opération Haut-Rhin propre se déroulera le samedi 6 avril 2019. Rendez-vous à 9h30 devant la mairie.

L'école y participera également pendant les horaires d'école.

9.2 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL informe que les « yeux de chat » ont été mis en place sur le dispositif dans le virage devant la mairie par la société Kangourou ce qui permet une meilleure visibilité de nuit.

Il informe également qu'il effectue actuellement un suivi des dossiers de raccordement à l'assainissement non conformes.

9.3 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 6 mars 2019.

Dossiers instruits

- ❶ Déclaration Préalable DP 068 341 19 F0005 de M. Miloud NACERI, 10 rue Bifang, section 2 parcelles 625 et 586 d'une superficie de 630 m², pour la pose d'une clôture sur éléments en L d'une hauteur maximale de 1,20 m : Avis favorable.
- ❷ Demande de Permis de Construire PC 068 341 19 F0006 de M. Jean-Luc KUENTZ, 41 rue des Peupliers à Waltenheim, pour la construction de 2 maisons individuelles d'habitation de 330,85 m², Rue d'Altkirch, section 5 parcelle 453 d'une superficie de 1 144 m² : Avis favorable.
- ❸ Demande de Permis de Construire PC 068 341 19 F0007 de M. et Mme LAUFENBURGER Vincent et Julie chez Maisons Eden, Lotissement Bifang, lot 9, section 2 parcelles 664, 667 et 671 d'une surface de 605 m², pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 196,75 m² : Avis favorable.
- ❹ Déclaration Préalable DP 068 341 19 F0006 de M. Thomas OBERHAENSLI, 18 rue Bifang, section 2 parcelle 567, lot 27, Lotissement Bifang, d'une surface de 597 m², pour la construction d'une piscine et de clôture de 1,20 m sur mur de soutènement : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

POINT 10 / Divers & Informations

10.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mercredi 27 mars	Commission Urbanisme	18 h 30 Mairie
Mercredi 3 avril	Commission Social & Animations	18 h 30 Mairie
Mercredi 3 avril	Commission Sécurité Routière	19 h 30 Mairie

Samedi 6 avril	Haut-Rhin propre	9 h 30 Devant la Mairie
Jeudi 11 avril (matin)	Nettoyage cuve droite Réservoir	
Vendredi 19 avril	Repas carpes frites du FCU	Club House
Dimanche 5 mai	Concert de Printemps	Eglise
Dimanche 5 mai	Repas Asperges organisé par les Sapeurs-Pompiers	Maison des Associations
Jeudi 30 mai	Tournoi villageois	Stade
Samedi 8 et Dimanche 9 juin	Tournoi Regio Cup EJPS	
Samedi 15 juin	Fête de la Musique	

10.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance, soit transmis au domicile

- Comptes administratifs 2018
- Budgets primitifs 2019
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 6 mars 2019

10.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe du passage de la commission de sécurité à la Maison des Associations le vendredi 8 mars 2019. Un avis favorable a été délivré à la suite de la visite.

Monsieur le Maire indique que le mercredi 13 mars 2019, le bâtiment de l'accueil périscolaire a été mis en place. A ce jour, les dalles de plafond ont été posées et le cloisonnage est en cours.

Monsieur le Maire informe que les premières interventions de la société de nettoyage ont nécessité quelques mises au point.

Monsieur le Maire informe des remerciements de l'UNC de Sierentz, de Monsieur le Curé N'Guyen et de Madame Marie-Odile HESS, directrice de l'école d'Uffheim, pour la mise à disposition gracieuse de la Maison des Associations à l'occasion de diverses manifestations.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes lors du pot de départ à la retraite de Madame Raymonde FRITSCH.

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Madame Anne-Rose STARCK à l'occasion de son anniversaire et informe des remerciements verbaux de Madame Berthe STARK, également à l'occasion de son anniversaire.

10.4 Tour de table

Monsieur René ALMY indique qu'il n'a pas pu assister à la dernière réunion de la commission déchets de Saint-Louis Agglomération.

Toutefois, il relève que les conteneurs distribués par Saint-Louis Agglomération sont trop petits et peu pratiques.

Monsieur René ALMY indique que des personnes empruntent le sens interdit du Werbenweg et soumettra une proposition lors de la commission sécurité routière.

Monsieur Alain FEYERTAG indique qu'un arbuste desséché est à enlever au Presbytère et qu'un pommier est à tailler.

Monsieur le Maire autorise Monsieur WASSNER à tailler l'arbre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 35.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM DE LA SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2019

ORDRE DU JOUR

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 Point 2 / Comptes Administratifs de l'exercice 2018 – Examen & Approbation
 Point 3 / Comptes de Gestion de l'exercice 2018 – Examen & Approbation
 Point 4 / Affectation des résultats
 Point 5 / Budgets Primitifs 2019 – Examen & Approbation
 Point 6 / Affaires financières
 Point 7 / Droit de préemption urbain
 Point 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
 Point 9 / Rapport des Adjointes & Commissions
 Point 10 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>MARTINEZ Christian</i>	<i>Maire</i>		---
<i>HAAS Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		---
<i>CHAFFARD Jacques</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>FEYERTAG Alain</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MOSER Muriel</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Procuration donnée à Bernard HAAS</i>	